

## COMMUNICATION DU 17 MARS 2020

---

### CORONAVIRUS

---

A la suite des annonces du Président de la République du lundi 16 mars 2020, la Commission nationale du débat public décide d'appliquer les consignes suivantes :

1 - Aucune réunion en présentiel, quelle que soit sa forme, ne peut se tenir jusqu'à nouvel ordre, ni à la Commission nationale du débat public, ni dans le cadre des débats publics ou des concertations. L'activité de la CNDP, des commissions particulières et des garants se poursuit uniquement sous forme de télétravail ou numérique.

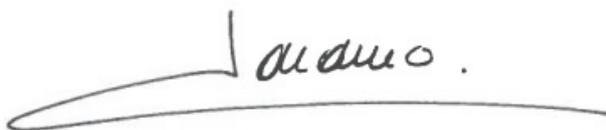
2 - Les membres de la CNDP, les membres de commissions particulières ainsi que les garants.es ne doivent utiliser que les outils "audio", "visio" et numériques dans le cadre de leur travail ou de leurs missions.

3 - La CNDP considère que les concertations ne sauraient se tenir uniquement sous forme numérique. Néanmoins, dans les circonstances exceptionnelles actuelles, pour les concertations déjà en cours et s'il est établi que leur date de clôture ne peut être décalée, les garants.es veilleront à ce que les modalités de concertation sous forme numérique permettent d'une part de toucher un public le plus large possible, et surtout les publics les plus éloignés de la décision, et d'autre part qu'elles soient un lieu d'échange d'arguments et non un simple recueil d'avis ou d'opinions.

4 - Les débats publics doivent intégrer des modalités de participation en présentiel. Sauf exception, il est privilégié de décaler le calendrier des débats publics. Ces nouvelles modalités seront précisées pour chaque débat par une décision de la Commission nationale. Compte tenu de ce report d'activité imposé par la crise sanitaire que traverse notre pays, les équipes des secrétariats généraux concernées seront, en principe, placées en chômage partiel.

5 - L'urgence le justifiant, toutes les décisions de la Commission nationale seront adoptées, jusqu'à nouvel ordre par consultation numérique. Les restrictions à cette pratique, prévues à l'article 4 du règlement intérieur, sont levées jusqu'à nouvel ordre.

La Présidente



Chantal JOUANNO